

Service Public d'Assainissement Non Collectif

I – Bilan des Contrôles

II – Compte administratif 2012 – Approbation

III – Compte de gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2012 – Avis

IV - Affection des résultats – Approbation

V - Budget supplémentaire 2013 – Approbation

VI - État des restes à recouvrer

I – L'exercice 2012– le Bilan des Contrôles

En 2012, la régie du SPANC a contrôlé 252 installations d'assainissement non collectif sur les 2 558 installations existantes recensées comme non-raccordables au réseau public d'assainissement et 800 susceptibles d'être raccordées (soit 3358 installations au total).

La diminution des contrôles constatée en 2012 correspond à la fin du cycle des 1ers diagnostics sur l'ensemble des installations recensées (hors raccordables non raccordés).

81 contrôles de conception ont été opérés et 45 contrôles de réalisation, un décalage temporel étant constaté entre le contrôle de conception au stade du dépôt de permis et le contrôle de réalisation après achèvement des travaux.

Cf annexe 1

II – Le Compte administratif

1 – Synthèse

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes			
Prévision	158 358,03	185 116,09	343 474,12
Réalisation	158 358,03	115 566,12	273 924,15
Reste à réaliser	0	69 549,97	69 549,97
Dépenses			
Prévision	432,03	185 116,09	185 548,12
Réalisation	432,03	177 910,69	178 342,72
Reste à réaliser	0	7 205,40	7 205,40
Résultat de clôture			
Excédent	157 926		157 926
Déficit		62 344,57	62 344,57

Les recettes globales réelles de l'exercice se sont élevées à 115 134,09 €, tandis que les dépenses globales réelles de l'exercice atteignaient 177 910,60 € HT (y compris déficit de fin 2011 reporté de 53 788,06 €).

Les mouvements d'ordre s'établissent à 432,03 € et correspondent à la reprise au résultat de subvention d'équipement versée par la Cub.

Après intégration du déficit d'exploitation reporté de 2011 de 53 788, 06 €, l'exercice 2012 se solde par un nouveau déficit d'exploitation de 62 344, 57 € HT (115 566, 12 € HT de recettes totales desquelles 177 910, 69 € HT de dépenses totales sont déduites)

2 – Recettes et dépenses d'exploitation

Recettes d'exploitation

En recettes, le montant de la redevance d'assainissement non collectif s'élève à 95 117, 33 €. Elle est en hausse de 9,5 % par rapport à 2011. Les recettes totales atteignent 115 134,09 € soit 92 % des dépenses réelles.

Trois redevances ont été instituées. Le niveau de ces trois redevances est fixé chaque année par délibération du Conseil de Communauté précédée d'un avis du Conseil d'exploitation de la régie du SPANC.

Ces trois redevances sont :

► une redevance pour le « contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités », perçue en deux fois :

– 50 % à l'issue du contrôle de conception et d'implantation dès l'attribution du permis de construire par la mairie, ou suite à un avis favorable ou favorable avec réserves dans le cas d'une réhabilitation,

– 50 % à l'issue du contrôle de bonne exécution des travaux.

► une redevance annualisée pour le « contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations », à percevoir auprès de l'ensemble des usagers concernés. A l'issue d'une période 5 ans, un nouveau contrôle est effectué.

► une redevance « cession d'immobilier » (instituée par délibération en date du 18 décembre 2009) pour le diagnostic d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières. Sa création était motivée par le fait que ce service était rendu dans des délais courts, en dehors de la programmation classique des contrôles réglementaires d'assainissement non collectif, et son montant apprécié au regard du coût d'un déplacement ponctuel non prévu.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, obligation est faite au vendeur d'une habitation non desservie par le réseau d'assainissement non collectif, de fournir le certificat rendu par le SPANC.

La redevance pour contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités a généré, sur la base d'un tarif de 83 € HT et de 52 contrôles facturés, une recette de 4 391,56 €. (seuls les permis de construire ayant été délivrés et portant sur un programme neuf donnent lieu à facturation, les réhabilitations ne donnent pas lieu à facturation).

La redevance pour contrôle de réalisations a généré, sur la base d'un tarif de 83 € HT et de 28 dossiers facturés, une recette de 2 324 € HT.

La redevance annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations a généré, sur la base d'un tarif de 38, 85 €, une recette de 87 373,67 €

La redevance pour le diagnostic d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières a généré, sur la base d'un tarif de 61, 82 € et de 21 diagnostics, une recette de 1 298, 22 €.

Des usagers persistent à ne pas donner suite aux rendez-vous proposés par le service, ou refusent simplement le contrôle de leur dispositif. Dans la mesure où les articles L1331-8 et L1331-11 du Code de la Santé Publique prévoient une pénalité « en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions », il a été créé par une délibération en date du 17 décembre 2010, un dispositif de majoration à hauteur de 100 % de la redevance lorsqu'il est fait obstacle à la mission de contrôle.

Ce dispositif a généré une recette de 1 787,10 HT pour 23 constats. (38, 85 € multipliés par deux)

Les recettes émanant des usagers sont complétées de subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne versées en fonction du nombre de contrôle opérées.

Ces subventions représentent, en 2012, 19 263 €.

Comme en 2011, il était prévu au Budget Primitif, une recette liée à la facturation par la régie du SPANC au Budget Principal de la Cub, d'une prestation de services au titre du contrôle du fonctionnement des solutions compensatoires d'assainissement pluvial.

Or les effectifs de la régie du SPANC ont été réduits à compter de fin 2011 suite au départ d'un

agent administratif. De ce fait les agents techniques ont assumé des missions d'ordre administratif et financier et priorité a été donnée à l'exercice du contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Dans ces conditions, aucune prestation n'a été réalisée à ce titre.

Le différentiel entre les recettes constatées et la somme des recettes prescrites correspond aux recettes annulées

Dépenses d'exploitation :

Les dépenses sont essentiellement constituées de charges salariales.

D'un montant de 85 409, 25 €, elles pèsent 69 % du total des charges réelles. Ce poste qui s'établissait à 118 657, 82 € en 2011 a diminué du fait du non remplacement en 2012 d'un agent administratif sur les trois salariés de droit privé que compte la régie.

Les remboursements de frais par la régie du SPANC au Budget Principal pèsent près de 30 % du total des dépenses réelles, soit 36 854, 58 € (loyers, frais de personnel, administration...)

Le montant des créances admises en non valeur est de 822, 11€ auquel s'ajoute le montant des titres annulés pour 264, 55 €.

3 - Recettes et Dépenses d'investissement

Constitués de mouvement d'ordre d'un montant de 432, 03 €, elles demeurent négligeables.

4- Déficit d'exploitation

Pour la seconde année consécutive, la Régie à simple autonomie financière du SPANC n'équilibre pas ses comptes et le Budget Principal ne peut prendre en charge ce déficit depuis 2011, le délai de 5 ans accordé par la loi pour la prise en charge de ce type de déficit étant arrivé à son terme.

Il convient de rappeler que dans le cadre de ce délai, le Budget Principal avait pu notamment prendre en charge le déficit 2010 à hauteur 101.057,78 € et celui de 2009 d'un montant de 79.519,70 €.

En effet, une dérogation à la règle d'équilibre des services publics à caractère industriel et commercial avait été accordée par la loi aux SPANC devant les difficultés que ce type de service nouveau était susceptible de rencontrer pour équilibrer ses comptes pendant ses premières années d'exploitation.

Ainsi, l'article 91 de la loi de finances pour 2006 n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 a complété, à cet effet, la rédaction de l'article L.2224-2 du CGCT en prévoyant une dérogation à la règle de l'équilibre des comptes des SPIC et à l'interdiction de faire verser des subventions par le budget général de la collectivité en précisant que cette règle n'est pas applicable "Quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics d'assainissement non collectif, lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices".

Sur la base d'un amendement proposé par la Communauté Urbaine de Bordeaux, ce délai de quatre ans avait été prorogé d'une année supplémentaire par l'article 123 de la loi de finances pour 2009 (art° L 2224-2 alinéa 9 du CGCT) et porté à 5 ans.

En 2013, deux facteurs sont susceptibles d'améliorer la situation du SPANC :

- l'instauration de la taxe d'incitation à la mise en conformité par délibération du Conseil de

Communauté de janvier 2013 sera appliquée conformément au règlement de service d'assainissement collectif, (doublement de la redevance d'assainissement non collectif) ce qui induira une augmentation du chiffre d'affaires)

- le différé de remplacement de deux agents (départs en février et avril 2013) sans incidence sur le service rendu (respect du planning périodiques) du fait de la mutualisation de l'activité avec des agents des services communautaires de la Direction de l'eau.

III – Le compte de gestion établi par le comptable public

Le compte de gestion élaboré par le Comptable Public pour l'exercice 2012 s'établit de la manière suivante :

- pour la section de fonctionnement :

Charges : 123 484,08 €

Produits : 114 927,57 €

soit un solde de d'exécution sur l'exercice 2012 déficitaire 8 556,51 €

- pour la section d'investissement :

Dépenses nettes : 432,03 €

Recettes nettes : 432,03 €

soit un solde d'exécution sur l'exercice 2012 en équilibre

Ces chiffres sont conformes à ceux figurant au compte administratif.

Le bilan élaboré par le comptable pour l'exercice 2012 s'établit de la manière suivante :

Actif net : 137 327,55 €

Passif : 137 327,55 €

IV – Affectation des résultats

Les résultats du service se présentent en synthèse comme suit :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement	Excéd. Fonct. Antérieur reporté	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture 2012
Investissement	157 926,00	0	0	0	157 926
Fonctionnement	-53 788,06	0	0	-8 556,51	-62 344,57
TOTAL	104 137,94	0	0	-8556,51	95 581,43

La recette d'investissement inscrite sur le compte 001 correspond à l'excédent reporté.

Le déficit de l'année 2012 est reporté sur le compte 002 et représente le résultat d'exploitation.

V – Budget supplémentaire 2013

La masse salariale affecté au budget primitif a été modifiée du fait du départ d'un agent technique au 1^{er} février 2012 et d'un autre au 1^{er} avril 2012.

La baisse de la masse salariale est due au fait qu'aucun nouvel agent ne sera recruté au sein de la régie, avant le premier semestre

Dans la section investissement, en recette, il apparaît un excédent d'investissement reporté de 157 926 € ; cette somme correspond à l'avance faite par le budget principal, que la régie ne peut rembourser faute de trésorerie.

Les recettes d'exploitation sont en baisse. Les contrôles, en 2012, ayant été moins nombreux, la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, calculée en fonction du nombre de contrôles effectués, est en diminution.

Il est proposé :

- de reprendre dans le cadre du budget supplémentaire pour l'exercice 2013,
- ▶ le résultat de la section d'investissement 2012 d'un montant de 157 926 € en recette de la section d'investissement du budget à l'article 001, « excédent antérieurs reportés »
- ▶ le déficit de la section de fonctionnement 2012, d'un montant de 62 344,57 €, en dépense de section de fonctionnement du budget, à l'article 002 « déficit antérieurs reportés »

Cf annexe 2

VI – État des restes à recouvrer

Un récapitulatif des restes à recouvrer a été demandé à la Trésorerie.

Le document transmis le 25 avril dernier fait état de 482 redevables représentant une dette de 20 867,76 €. Cette dette se compose ainsi suivant les années :

Année	Nombre de redevables	Somme en €
2010	99	4 136,40 €
2011	178	6 725,54 €
2012	196	9 454,85 €
2013	9	550,97 €

Pour mémoire, le montant de l'admission en non-valeur acceptée en décembre 2012 était de 822 €.

La répétition de dettes pour une seule personne est constatée. En effet, pour 105 redevables la dette est multiple, c'est à dire qu'une seule et même personne peut ne pas avoir réglé sa dette vis à vis du SPANC, soit sur plusieurs années, soit sur une seule année.

Cependant, il faut moduler cette analyse par celle de la Trésorerie. Pour cet organisme, si la dette est faible, c'est qu'on est face à un public en grande difficulté.

Conformément à la Charte partenariale entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Trésor Public, le seuil minimal pour un commandement à payer est de 10 € ; et après actions entreprises pour le recouvrement, les sommes inférieures à 10 € sont admises automatiquement en non valeur ainsi que celles inférieures à 50 € sur présentation d'un certificat d'irrecouvrabilité établi et motivé par le comptable.

Pour pouvoir procéder au blocage d'un compte bancaire, il faut que la dette soit à minima de 130 €. Ce genre de démarches entraîne pour la Trésorerie des frais important de gestion et elle préfère donc demander une admission en non-valeur.

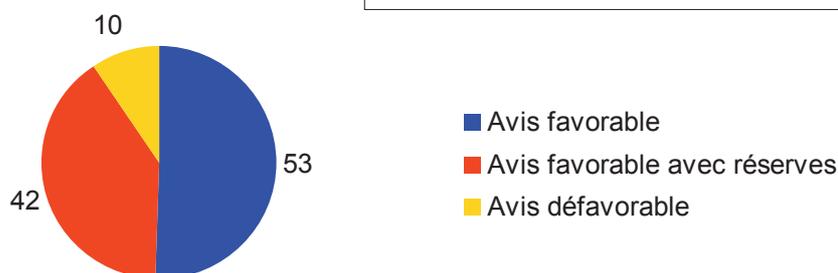
Il est proposé, qu'au moment de la demande de la Trésorerie pour l'admission en non-valeur, de ne pas éteindre la dette pour des redevables titulaires de plusieurs dettes vis-à-vis de la régie du SPANC.

Annexe 1

BILAN DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES

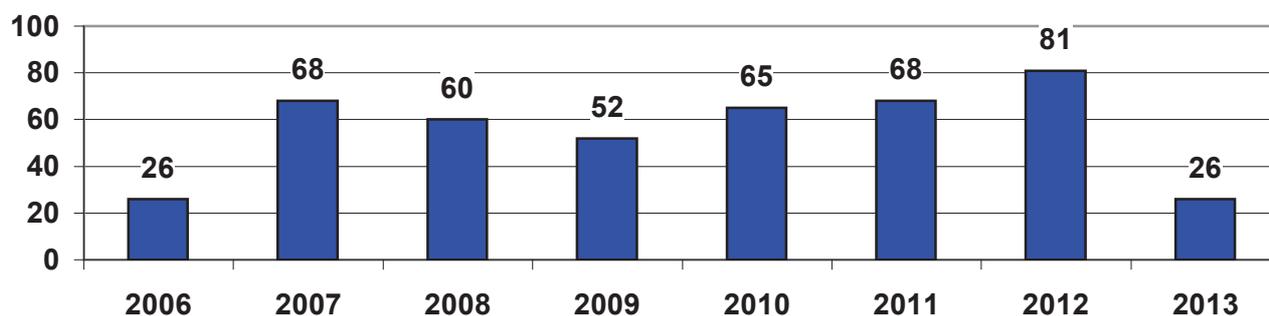
CONTRÔLE DE CONCEPTION 2012 / 2013

Avis technique de conception



Communes	CU ou DT	PC	Réhab	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable
2012						
Ambarès et Lagrave		12		7	3	2
Ambès			3	3		
Bassens		1			1	
Blanquefort	2	12	2	7	5	4
Bouliac		7	1	7	1	
Bruges			2	2		
Gradignan		1		1		
Mérignac		8	2	4	5	1
Parempuyre		5	4	3	6	
Pessac		12	1	4	7	2
Saint Vincent de Paul			1		1	
Le Taillan Médoc		4		1	2	1
Villeneuve d'Ornon			1	1		
Total 2012	2	62	17	40	31	10
2013						
Ambarès et Lagrave		1	1		2	
Blanquefort		4	4	5	3	
Bordeaux			1	1		
Bouliac	3	2		2	3	
Eysines		1				1
Gradignan			1		1	
Le Taillan Médoc		1	1	1		1
Pessac		3	1	2	2	
Saint Médard en Jalles	2			2		
Total 2013	5	12	9	13	11	2

Nombre de contrôles de conception (PC, réhab, modification de permis)



BILAN DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES

CONTRÔLE DE REALISATION 2012/2013

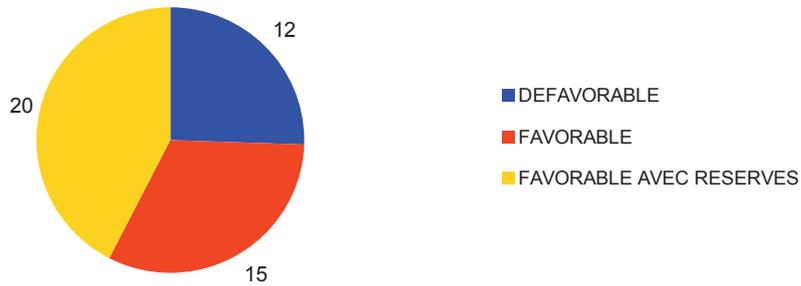
Commune	Permis de construire			Total
	DEFAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE AVEC RESERVES	
2012				
AMBARES-ET-LAGRAVE		3	3	6
BLANQUEFORT	1	3	3	7
GRADIGNAN			1	1
MERIGNAC			6	6
PESSAC	2	3		5
SAINTE-VINCENT-DE-PAUL			1	1
Total 2012	12		14	26
2013				
AMBARES-ET-LAGRAVE		1		1
BLANQUEFORT		1		1
MERIGNAC	1			1
Total 2013	1	2		3

Commune	Réhabilitation de l'existant			Total
	DEFAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE AVEC RESERVES	
2012				
AMBARES-ET-LAGRAVE		1		1
AMBES		2		2
BLANQUEFORT			1	1
BOULIAC	1	1	1	3
BRUGES		1		1
MERIGNAC	1	1	1	3
PAREMPUYRE		2	1	3
PESSAC		2	1	3
SAINTE-MEDARD-EN-JALLES			1	1
VILLENAVE-D'ORNON		1		1
Total 2012	2	11	6	19
2013				
AMBES		1		1
LE-TAILLAN-MEDOC		1		1
Total 2013		2		2

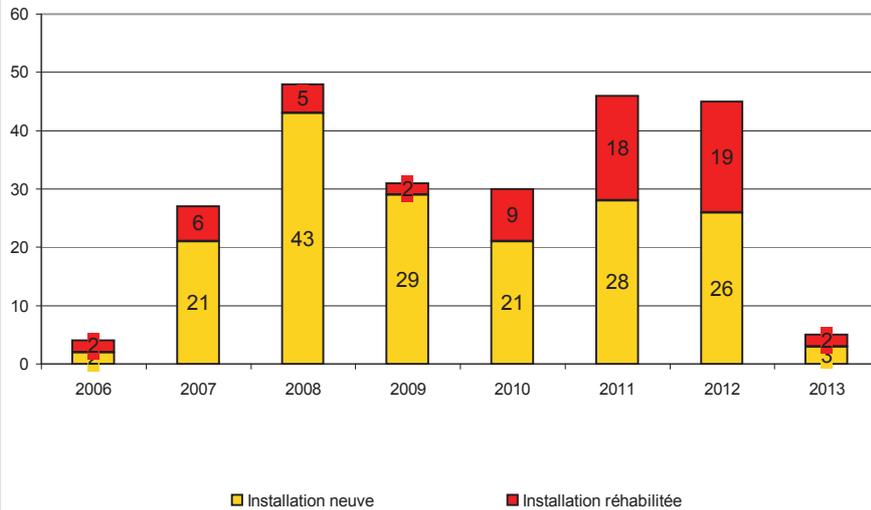
BILAN DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES

CONTRÔLE DE REALISATION 2012/2013

Avis technique sur la réalisation des installations



Evolution du type de travaux



BILAN DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES NON RACCORDABLES

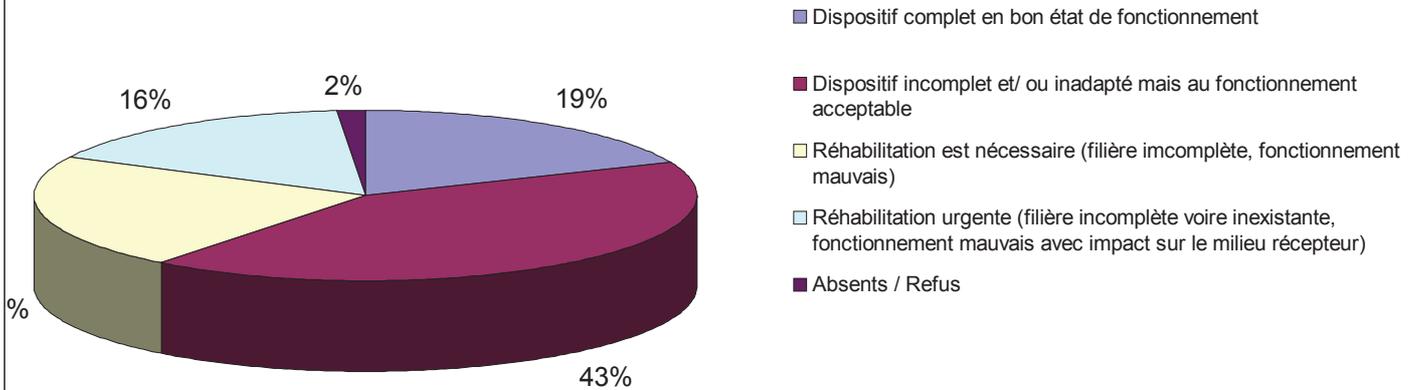
Communes	Nombre d'installation sur la commune	Installations neuves ou réhabilitées (ou en cours)	Total diagnostics effectués sur existant	D.C	R.N.I	R.N.U.	R.U.	Absents / Refus
Ambarès et Lagrave	215	27	181	50	72	22	37	7
Ambès	175	6	159	2	65	38	54	10
Artigues près de Bordeaux	1		1		1			
Bassens	54	4	50	10	7	12	21	
Bègles								
Blanquefort	333	23	310	52	165	70	23	
Bordeaux								
Bouliac	77	10	67	10	38	9	10	
Bruges	36	1	35	10	7	12	6	
Carbon Blanc	2		2		2			
Cenon	3		3	3				
Eysines	31		30	5	15	8	2	1
Floirac	8		8		4	2	2	
Gradignan	25	1	24	7	10	4	3	
Le Bouscat								
le Haillan	5		5	3	1	1		
Le Taillan Médoc	193	7	185	37	90	37	21	1
Lormont	2		2		1		1	
Mérignac	310	34	273	39	116	70	48	3
Parempuyre	161	22	139	30	55	42	12	
Pessac	360	37	319	110	114	72	23	4
Saint Aubin du Médoc	62	10	51	9	19	17	6	1
Saint Louis de Montferrand	41		41	1	11	16	13	
Saint Médard en Jalles	81	6	75	15	31	11	18	
Saint Vincent de Paul	157	2	149	5	71	28	45	6
Talence								
Villenave d'Ornon	29	2	27	3	15	7	2	
Total	2361	192	2136	401	910	478	347	33
				19%	43%	22%	16%	2%
				61%				

D.C.	Dispositif complet en bon état de fonctionnement
R.N.I.	Dispositif incomplet et/ ou inadapté mais au fonctionnement acceptable
R.N.U.	Réhabilitation est nécessaire (filère incomplète, fonctionnement mauvais)
R.U.	Réhabilitation urgente (filère incomplète voire inexistante, fonctionnement mauvais avec impact sur le milieu récepteur)

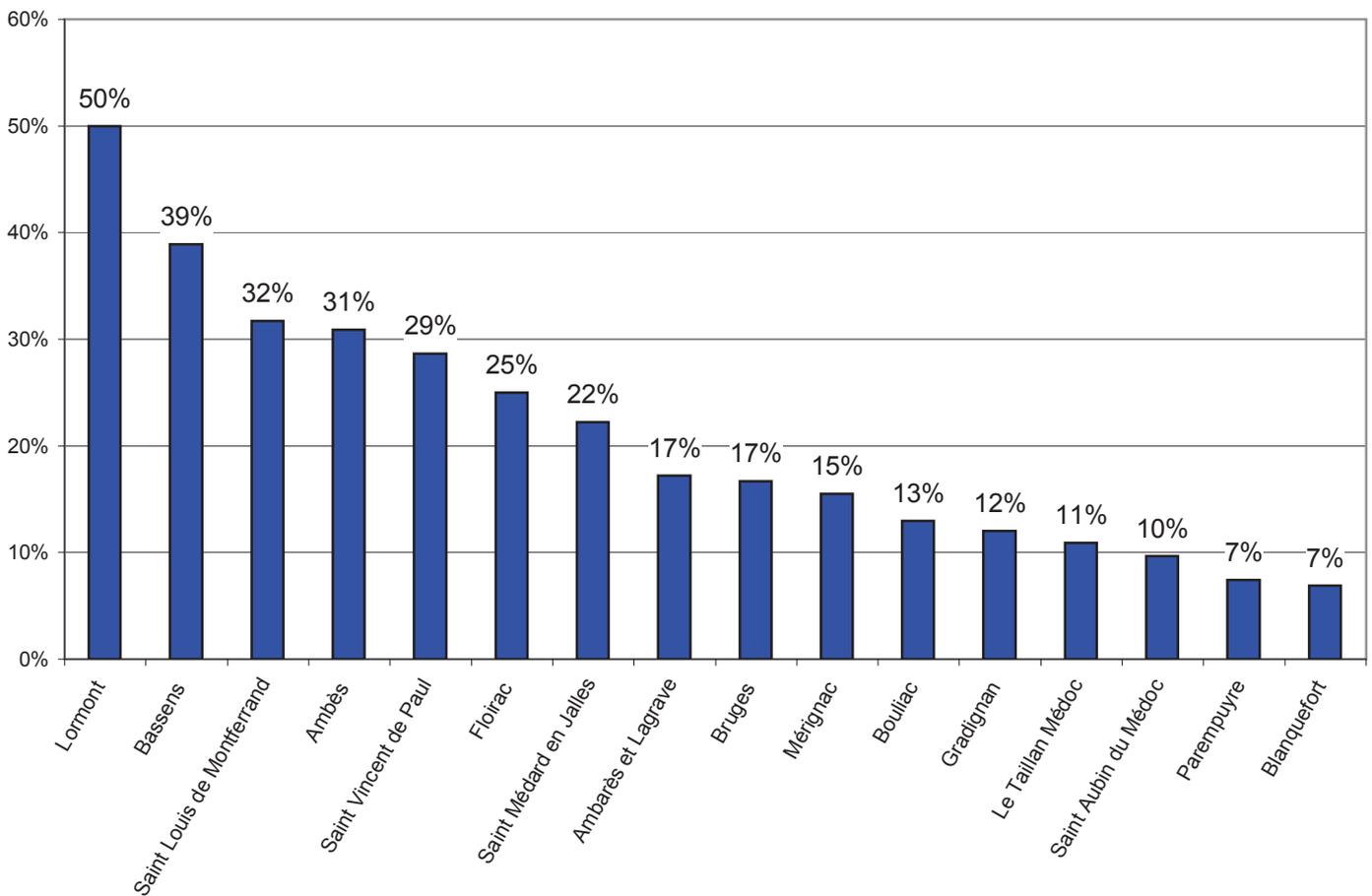
BILAN DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

NON RACCORDABLES

Contrôle de l'existant



% des réhabilitations urgentes par rapport au nombre d'installations sur la commune



BILAN DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

RACCORDABLES

Communes	Nombre d'installation sur la commune Raccordable Non raccordées	Installations neuves ou réhabilitées (ou en cours)	Total diagnostics effectués sur existant	D.C	R.N.I	R.N.U.	R.U.	Reste à visiter
Ambarès et Lagrave	71		24	5	11	6	2	47
Ambès	2							2
Artigues près de Bordeaux	6							6
Bassens	10							10
Bègles	68		2				2	66
Blanquefort	10	1	3	2	1			6
Bordeaux	95		3			1	2	92
Bouliac	11		2	1	1			9
Bruges	16		2	1	1			14
Carbon Blanc	13							13
Cenon	19		3	3				16
Eysines	48		8	1	5	2		40
Floirac	16							16
Gradignan	19		3	1		2		16
Le Bouscat	38							38
le Haillan	18							18
Le Taillan Médoc	29		7	2	5			22
Lormont	11		1				1	10
Mérignac	86		7	1	1	3	2	79
Parempuyre	24		7		2	4	1	17
Pessac	76		5	1	3	1		71
Saint Aubin du Médoc	8		3	3				5
Saint Louis de Montferrand	20		2	1		1		18
Saint Médard en Jalles	29		3	1		2		26
Saint Vincent de Paul	5							5
Talence	57		14			2	12	43
Villenave d'Ornon	56		2			2		54
Total	861	1	101	23	30	26	22	759
				2,67%	3,48%	3,02%	2,56%	33,00%
				6%				

D.C. Dispositif complet en bon état de fonctionnement

R.N.I. Dispositif incomplet et/ ou inadapté mais au fonctionnement acceptable

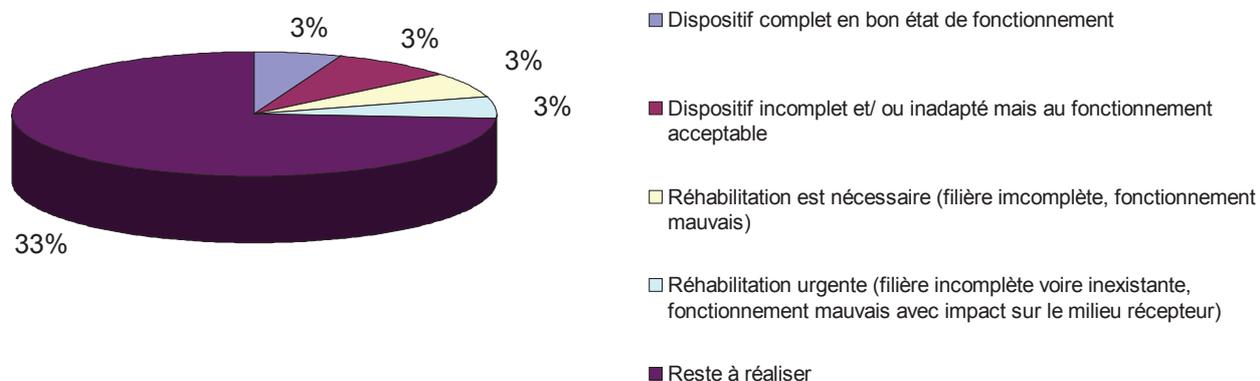
R.N.U. Réhabilitation est nécessaire (filère incomplète, fonctionnement mauvais)

R.U. Réhabilitation urgente (filère incomplète voire inexistante, fonctionnement mauvais avec impact sur le milieu récepteur)

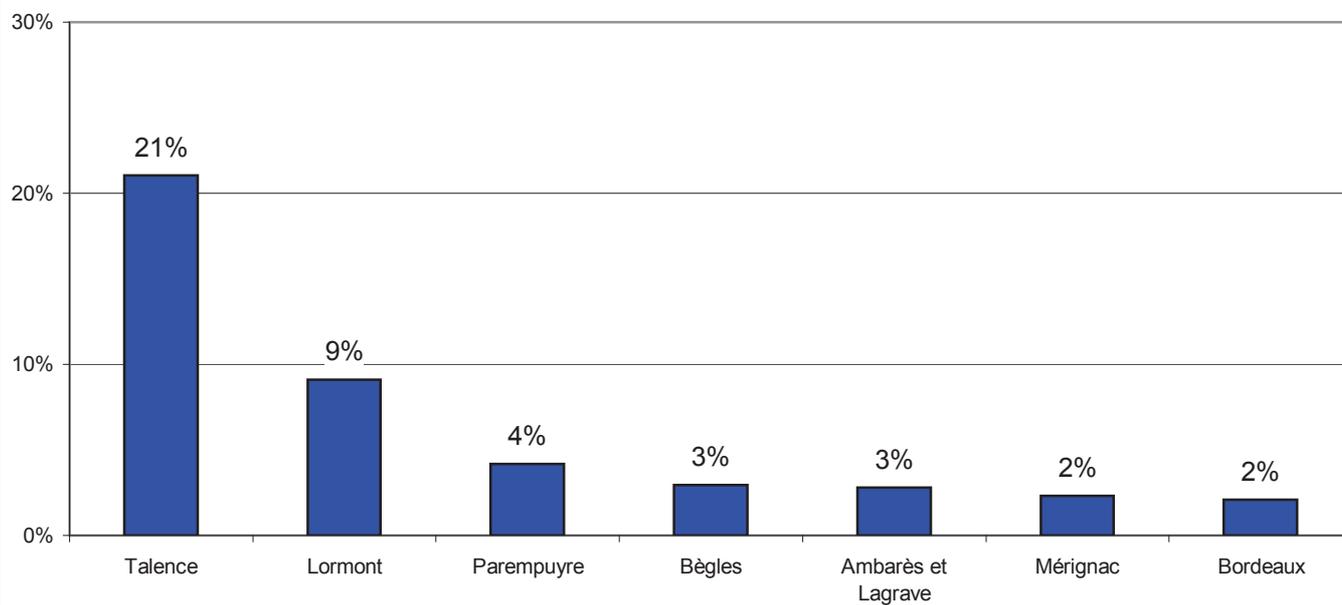
BILAN DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

RACCORDABLES

Contrôle des installations d'ANC des immeubles raccordables



% des réhabilitations urgentes par rapport au nombre d'installations sur la commune



BILAN DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

68 % du parc des communes de Blanquefort, Eysines et Le Taillan a été contrôlé une seconde fois,
A chaque visite une note est attribuée à l'installation en fonction de :

- ✓ la composition de l'installation
- ✓ son fonctionnement
- ✓ son impact sur le milieu
- ✓ son risque sanitaire

Un dispositif complet en bon état de fonctionnement obtient une note de 0

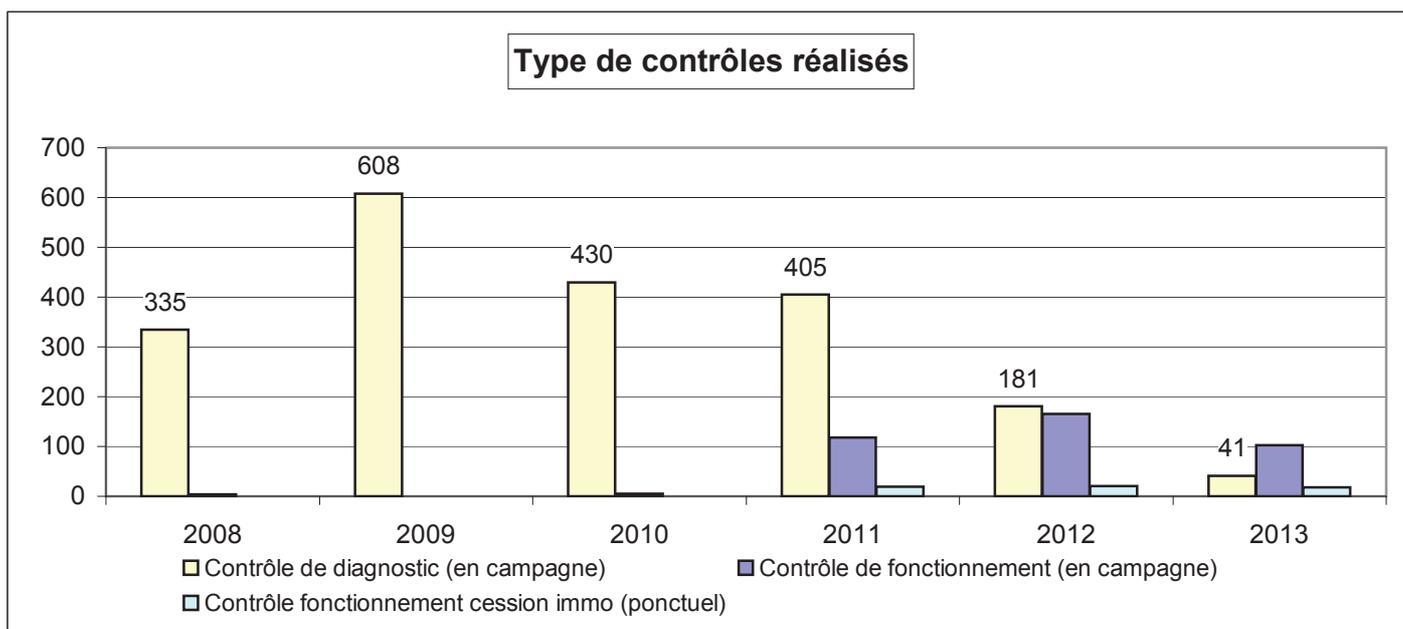
Un dispositif incomplet et/ ou inadapté mais au fonctionnement acceptable obtient une note comprise entre 1 et 3

Un dispositif où la réhabilitation est nécessaire (filère incomplète, fonctionnement mauvais) obtient une note de 4 à 6

Un dispositif où la réhabilitation urgente (filère incomplète voire inexistante) obtient une note de 7 à 10

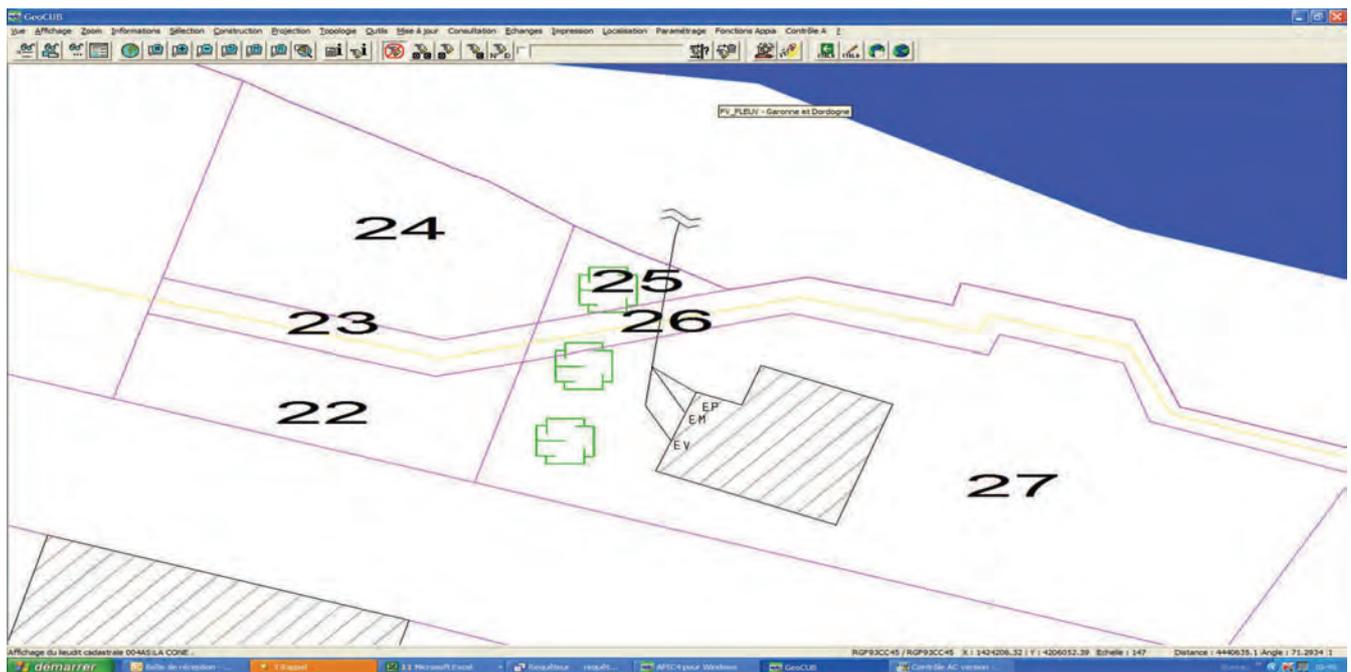
Moyenne de la note obtenue sur les différents contrôles		
Commune	Contrôle de diagnostic	Contrôle de fonctionnement
BLANQUEFORT	1,63	2,61
EYSINES	3,6	2,9
LE TAILLAN MEDOC	2,3	2,5

détérioration sensible de la qualité du parc
amélioration sensible de la qualité du parc
quasi stagnation de la qualité du parc



BILAN DU CONTRÔLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Exemple de non conformite



Annexe 2

SPANC - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013

INVESTISSEMENT Dépenses (HT)		BP 2013	BS 2013	BUDGET 2013	INVESTISSEMENT Recettes (HT)		BP 2013	BS 2013	BUDGET 2013
Chap.	Art.				Chap.	Art.			
040	13915	Groupement de collectivités			040	2805	Conc & D sim, brevet, licence,		
16	1687	Remboursement avance fds de roulement	433,00		040	28182	Matériel de transport		
21	2184	Mobilier			040	28183	Matériel de bureau	433,00	
					040	28184	Mobilier		
		Total dépenses investissement	433,00	433,00	001	001	Excédent d'investissement reporté	157 926,00	158 359,00
							TOTAL recettes investissement	157 926,00	
EXPLOITATION Dépenses (HT)									
002	002	Résultat de fonctionnement reporté			013	6459	Rbsmt charge SS et Prévoyance		
011	6287	Rbt frais au budget principal	38 100,00	62 344,57					
				38 100,00					
011	6063	Fournitures entretien et petit équipement	100,00	100,00					
011	6064	Fournitures administratives	100,00	100,00					
011	611	Prestataire Comptabilité	500,00	500,00					
011	6156	Maintenance informatique	600,00	600,00	74	748	Contrôle de l'existant 23 € / contrôle de fonctionnement ou diagnostic (221)		
011	618	Frais formation	700,00	700,00			total subventions	14 370,00	11 593,00
011	6231	Annonces et insertions	100,00	100,00					
011	6236	Catalogues et imprimés	200,00	200,00	70	7062	Redevance ANC à l'usager	4,30	87 654,30
011	6256	Déplacements, missions et réceptions	500,00	500,00	70	7062	pour le contrôle du neuf (30 x 84,66)		
					70	7062	pour le contrôle de l'existant (2100 x 39,63)		
012	6215	Salaires Directeur (reversement au budget principal)	3 211,00	3 211,00			contrôles cession immobilières (30 x 63,05)		
012	6411	Rémunération du personnel	43 000,00	-12 989,58					
012	6451	Cotisations (URSSAF)	37 000,00	-11 177,08					
012	6453	Cotisations caisse retraite (IRCANTEC)	3 400,00	-1 027,08	70	7063	Solutions compensatoires	28 536,00	67 704,31
				2 372,92	70	7063	Taxe d'incitation à la mise en conformité		
012	6458	Cotisations caisse prévoyance (APGIS)	600,00	-181,25					
012	6475	Médecine travail, pharmacie (AHI 33)	200,00	-60,42	75	758	régularisation TVA		
012	648	Frais de restauration	1 700,00	-513,54					
022	022	Dépenses imprévues	45,00	45,00					
042	6811	Dotations aux amortissements	433,00	433,00	77	7718	Autre produit except/opération de gestion		
							quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	433,00	433,00
067	673	Titres annulés	500,00	500,00	042	777			
		Total dépenses Exploitation	130 989,00	36 395,61			Total recettes Exploitation	130 989,00	167 384,61
		TOTAL GENERAL	131 422,00	36 395,61			Total recettes Exploitation	131 422,00	325 743,61